

Dossier d'inscription ASSOUPPLISSEMENT – Studio Patricia Martin – 2024/2025

Nom de l'élève :	Prénom de l'élève :
N° de téléphone de l'élève :	N° en cas d'urgence :
Adresse :	E-mail :
Autre :	

Cochez, le ou les cours choisis :

<input type="checkbox"/> lundi 12h30 - 13h30	<input type="checkbox"/> mardi 9h30 - 10h30	<input type="checkbox"/> mardi 18h30 - 19h30	<input type="checkbox"/> mercredi 20h - 21h	<input type="checkbox"/> jeudi 12h30 - 13h30	<input type="checkbox"/> samedi 9h30 - 10h30
---	--	---	--	---	---

Tarifs :

Frais d'inscription (toute(s) discipline(s) confondue(s)) : individuelle : 15 € famille : 25 €

Merci de cocher la ou les case(s) correspondante(s) à votre choix de règlement :

	MOIS	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2 – TRIMESTRE 3
1 cours 1h /semaine	<input type="checkbox"/> 45 €	<input type="checkbox"/> 162 €	<input type="checkbox"/> 122 €
2 cours 2h /semaine	<input type="checkbox"/> 72 €	<input type="checkbox"/> 259 €	<input type="checkbox"/> 194 €
3 cours et + 3h et + /semaine	<input type="checkbox"/> 81 €	<input type="checkbox"/> 291 €	<input type="checkbox"/> 219 €

Carte 10 cours assouplissement : 135 €

Carte 10 cours pour les élèves inscrits en danse : 85 €

Une réduction de 10% sur les tarifs est applicable pour les familles à partir de deux inscriptions ainsi que pour les étudiants et les demandeurs d'emploi dans toutes les disciplines (sur présentation d'un justificatif).

Les cours peuvent être réglés en espèces ou par chèque (à l'ordre de Studio Patricia Martin) et doivent être remis en début de mois. Les trimestres doivent être réglés en une seule fois. Attention, les cartes 10 cours ne sont valables que 5 mois et sont nominatives (elles peuvent être prolongées uniquement en cas de blessure grave).

Règlement intérieur :

Je soussigné(e)....., déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (se trouvant page 2) et m'engage à en respecter les différentes dispositions.

Date et signature (précédées de la mention lu et approuvé) :

Pièces à fournir pour finaliser votre inscription :

- le dossier d'inscription dûment complété
- un certificat médical précisant qu'il n'y a aucune contre-indication à la pratique de l'assouplissement (datant de moins d'un an)
- le règlement des frais d'inscription (individuelle ou familiale)
- le règlement des cours, selon la formule choisie (mois, trimestre ou carte 10 cours)
- en cochant cette case, vous (ou responsable légal), certifiez détenir une attestation d'assurance Responsabilité Civile et Accidents Corporels prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'élève.

Règlement intérieur 2024/2025

(exemplaire à conserver par l'élève)

Tenue et matériel :

Les élèves sont priés de porter une tenue adaptée à la discipline de la danse choisie (tenue près du corps, pieds nus ou en chaussettes, à l'exception des cours de classique pour lesquels nous recommandons le port de demi-pointes).

Pour les élèves d'éveil, nous préconisons une tenue simple et confortable (legging, tee-shirt) et d'éviter les justaucorps ainsi que les jupettes pour des raisons de commodité. Les cheveux doivent être attachés et le port de bijoux est fortement déconseillé.

Pour les cours d'assouplissement, nous mettons à disposition le matériel nécessaire (tapis et/ou blocs) et nous vous demanderons de bien vouloir apporter une serviette pour couvrir les tapis. Attention, il est fortement déconseillé de porter du vernis à ongle foncé car cela dégrade le tapis de sol, et pour des raisons de sécurité et de sol rendu glissant, merci de ne pas appliquer de lait ou d'huile pour le corps & cheveux le jour de votre cours.

Conduite et attitude :

Chaque élève s'engage à adopter un comportement de nature à garantir la progression et le bon fonctionnement du groupe.

Afin de permettre à tous les élèves de pouvoir s'exprimer sans être, ni distraits, ni intimidés, les familles et amis des élèves ne seront pas autorisés à regarder les cours de danse.

Cependant, pour les enfants, les parents seront invités à assister au déroulement des cours lors de journées portes ouvertes qui seront proposées au mois de décembre.

Assiduité :

- Danse : Toute absence doit être signalée au professeur par email ou par téléphone, surtout si l'élève n'est pas majeur. Attention, les cours manqués ne sont pas rattrapables !

- Assouplissement : Les cours manqués peuvent être rattrapés uniquement durant le mois en cours.

Pédagogie :

Lors des cours de danse et d'assouplissement, le professeur peut être amené à corriger les postures des élèves. Cela passe parfois par un contact physique dans le but d'effectuer la correction. Tout élève ou parent d'élève qui pourrait être incommodé par un éventuel contact de correction de posture est prié de le signaler au professeur en début d'année.

Spectacle :

Le spectacle de fin d'année (qui est facultatif), se déroulera le vendredi 27 juin 2025 au soir à la Comète de Saint-Etienne.

Une répétition générale aura lieu la veille, le jeudi 26 juin au théâtre et deux répétitions pré-générale auront lieu au studio, le mercredi 18 juin après-midi pour les enfants et le jeudi 19 juin au soir pour les adultes. Attention, les répétitions générales sont obligatoires si l'élève souhaite participer au spectacle de fin d'année. Merci de bien prendre note de ces dates.

Condition de remboursement :

Le Studio Patricia Martin s'engage à rembourser à hauteur de 70% des cotisations des cours non suivis en cas de blessure grave, susceptible de nuire à la bonne continuité de l'activité et sur justificatif médical.